



LA DOUANE VEILLE SUR VOTRE SÉCURITÉ EN MER



LA DOUANE EN MER,
C'EST LA SÉCURITÉ DE L'ESPACE
NATIONAL ET COMMUNAUTAIRE.

C'EST AUSSI LA SÉCURITÉ
DES LOISIRS NAUTIQUES.

LA SÉCURITÉ DE L'ESPACE NATIONAL ET COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre interministériel de la fonction garde-côtes, cette mission est assurée sur plus de 5 000 km de frontières maritimes, en métropole et outre mer.

Le service garde-côtes de la douane française emploie 800 spécialistes marins, aériens qui servent 40 navires, 15 avions, dont 2 dotés d'un système de détection de la pollution marine (avions Polmar) et 9 hélicoptères.

Le service garde-côtes exerce un contrôle douanier et fiscal aux frontières maritimes de l'Union européenne

En luttant en priorité contre la contrebande maritime sous toutes ses formes, car elle est :

- dangereuse pour la santé ou la sécurité publique : stupéfiants, armes, munitions et explosifs ;
- préjudiciable aux intérêts économiques nationaux ou communautaires : tabacs, alcools, contrefaçons...

La douane intercepte, puis saisit les marchandises et les navires de fraude, y compris lors d'opérations coordonnées internationales.

Le service garde-côtes douanier participe aux missions interministérielles coordonnées par les préfets maritimes

Les missions prioritaires de la fonction garde-côtes, fixées par les pouvoirs publics :

- le sauvetage des personnes et l'assistance aux navires en difficulté ;
- la lutte contre les trafics illicites : stupéfiants, migrants, en particulier ;
- la lutte contre les rejets polluants illicites et contre les grandes pollutions ;
- la lutte contre la pêche illégale ;
- la surveillance des aires marines protégées.

Les autres missions :

- La sécurité maritime : prévention des accidents ;
- La sûreté maritime : lutte contre les actes illicites : terrorisme, piraterie, brigandage ;
- La protection du patrimoine marin : naturel (qualité de l'environnement) et culturel (épaves, amphores...).

LA SÉCURITÉ DES LOISIRS NAUTIQUES

A l'occasion de l'exercice de ses missions en mer, le service garde-côtes douanier :

- veille au respect des règles de sécurité en mer par les utilisateurs de bateaux et engins nautiques (circulation, vitesse, équipements de sécurité) ;
- recherche, assiste et sauve les personnes en difficulté en mer.

La douane veille sur votre sécurité en mer. Néanmoins ne prenez pas de risques !

Plaisanciers et utilisateurs de véhicules nautiques à moteur (type scooter des mers).

- Informez-vous des conditions météo et des dangers locaux ;

DISPOSITIF DOUANIER DE SURVEILLANCE MARITIME ET AÉRIENNE



La douane veille sur votre sécurité en mer. Néanmoins ne prenez pas de risques !

- Vérifiez, avant le départ, le bon état général du bateau (coque, grément, moteur, feux, accastillage, mouillage...) et de ses équipements de sécurité (radeaux, brassières, fusées...) ; les réserves (huiles, carburant, eau...) ;
- Privilégiez la radio VHF au téléphone portable pour être mieux localisé ;
- Prévenez vos proches avant tout départ en mer ;
- Respectez scrupuleusement les plans de balisage des plages ;
- Respectez les limitations (vitesse...) et les règles de navigation (permis...) ;
- Restez attentif aux autres usagers de la mer (baigneurs, plongeurs...) ;
- Adaptez votre navigation aux capacités de votre navire et de votre équipage ;
- Respectez la faune et la flore, ne jetez pas vos déchets en mer : déposez-les dans les conteneurs du port.

Véliplanchistes, plongeurs et autres pratiquants des loisirs nautiques.

Pensez à l'éventualité d'être en difficulté au large ou à la tombée de la nuit : soyez repérable, portez une combinaison de couleur vive et emportez du matériel de signalisation individuelle.

En cas de problème, ne paniquez pas, n'abandonnez pas votre embarcation.

Tout témoin d'un accident en mer doit informer sans délai le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) le plus proche :

- CROSS Mer du Nord (Gris Nez) : 03 21 87 21 87
- CROSS Manche (Jobourg) : 02 33 52 72 13
- CROSS Bretagne-Nord (Corsen) : 02 98 89 31 31
- CROSS Bretagne-Sud (Etel) : 02 97 55 35 35
- CROSS Méditerranée (La Garde) : 04 94 61 16 16
- MRSC Aspretto (Corse) : 04 95 20 13 63
- CROSS Antilles-Guyane (Fort-de-France) : 05 96 70 92 92

Direction générale des douanes et droits indirects
Bureau Information et Communication
11, rue des deux Communes - 93558 Montreuil Cedex
www.douane.gouv.fr
Infos Douane Service - 0 811 20 44 44 (coût d'un appel local)
Smartphone : DOUANE FR (application gratuite pour les voyageurs)
Twitter : @douane_france



**LES UNITÉS GARDE-CÔTES
DE LA DOUANE FRANÇAISE
AU SERVICE DE VOTRE SÉCURITÉ**

Mai 2014

